

charge. Le général Lavalleya avait été nommé gouverneur à sa place. Rondeau avait publié un protêt, où il disait qu'il s'était démis de sa charge, parce qu'on avait voulu la dépouiller de ses attributs et de ses pouvoirs ; il se prononçait en même temps hautement contre le décret par lequel l'assemblée ordonnait au gouvernement de suspendre des opérations qu'il était autorisé à mettre en force, et déclarait que sa démission avait été en conséquence obligatoire et non volontaire.

En recevant ce protêt, la chambre des représentans déclara que c'était un document séditionnel et anarchique, qui, non-seulement contenait des faussetés, mais méconnaissait l'autorité supérieure de la nation, et que sa publication ne pouvait avoir eu d'autre objet que l'anarchie et la ruine du pays.

D'après une lettre du 18 Avril, Rivera n'était qu'à quelques lieues de Monté-Video, avec 600 hommes. On affirmait qu'il allait marcher sur la ville, et l'on prétendait qu'il en voulait particulièrement à certains membres de l'assemblée. L'auteur de la lettre, sans approuver ni l'une ni l'autre des parties adverses, ou plutôt, en donnant à entendre que l'une et l'autre avaient été plus loin qu'elles n'auraient dû faire, finit en disant qu'il ne sait où cela aboutira, et paraît craindre qu'il n'en résulte beaucoup de mal.

PARTICULARITE'S LOCALES.

Terres de la Courombe.—Nous avons vu dernièrement des remarques où l'on paraît blâmer les parties intéressées de n'avoir point mis les terres des *townships* voisins des seigneuries en état d'être concédées, comme on s'attendait qu'il serait fait ce printemps. Le délai qui a eu lieu a été inévitable, et n'a été occasionné que par la manière peu exacte dont le bornage de ces terres avait été exécuté en certains cas, et qui avant d'avoir été rectifié par des opérations plus correctes, faisait qu'il était peu sûr d'y placer des habitans ; attendu qu'ils auraient occupé leurs terres et fait leurs améliorations dans la crainte et l'appréhension continuelle qu'éprouvent ceux dont les terres ne sont pas bornées par des marques certaines. On fait présentement arpenter d'une manière plus exacte les terres des *townships* en question, et le gouvernement n'a rien tant à cœur que de les concéder, aux conditions les plus avantageuses, à ceux qui voudront s'y établir. On pourra prendre une terre et l'occuper pendant sept ans, sans avoir rien autre chose à payer que les frais du bornage : au bout de sept ans, l'acheteur ou concessionnaire paiera le prix auquel la terre aura été